

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 02 juin 2026 à 19h00 et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon ainsi que la conseillère et les conseillers suivants: M. Jean-René Martin, M. Patrick Feeny, M. Gilles Patry, M. Pierre Laramée, Mme. Nathalie Dault et M. Yvan St-Amour.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mélanie Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2026-06-R6641 Ouverture de la séance ordinaire du 2 juin 2026

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par la conseillère Mme Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2026-06-R6642 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ORDRE DU JOUR

0.0	OUVERTURE DE LA SÉANCE
0.1	Ouverture de la séance
0.2	Adoption de l'ordre du jour
0.3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2026
0.4	Période de questions
100.	ADMINISTRATION GENERALE
100.1	Groupe DL-Renouvellement licences Office 365
100.2	Demande de don Le Pain Quotidien
100.3	Renouvellement du contrat de service annuel Bureautech (photocopieur)
100.4	Demande de correction des intérêts de facturation sur matricules de laSIQ
100.5	Paiement de la facture annuelle Sureté du Québec au montant de 23 548\$
100.6	Paiement 2iem versement de la Quote-part MRC au montant de 35 332\$
100.7	Paiement 2iem versement Ville de Maniwaki (loisir et culture) 18 761.05\$
100.8	Paiement du 2iem versement Ville de Maniwaki (incendie) 68 609.50\$

110. CONSEIL MUNICIPAL

- | | |
|-------|---|
| 110.1 | Résolution- Charte de la langue Française |
| 110.2 | Désaffectation et aliénation de la camionnette Chevrolet Silverado 2010 |
| 110.3 | Achat terrain de madame Elaine Carroll-Projet déplacement du chemin de Montcerf |
| 110.4 | Achat des terrains requis au projet de développement - FRR volet 3 |
| 110.5 | Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-052 intitulé ;
Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses |
| 110.6 | Demande d'aliénation et d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – CPTAQ -Dolak Beaudoin- Lot 2 982 98 |

130. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE
--

- | | |
|-------|---|
| 130.1 | Présentation des dépenses payées au 31-05-2026
Dépenses payées : 59 831.57\$
Salaires payés : 10 478.52\$ |
| 130.2 | Présentation des dépenses à payer au 31-05-2026
Dépenses à payer : 56 002.71\$ |

200. SECURITE PUBLIQUE

300. VOIRIE

- | | |
|-------|------------------------------|
| 300.1 | Programmation TECQ 2024-2028 |
|-------|------------------------------|

400. ENVIRONNEMENT

- | | |
|-------|--|
| 400.1 | Révision de la résolution CPTAQ James Bernatchez |
| 400.2 | Entente relative à la gestion des matières résiduelles |

600. AMENAGEMENT ET URBANISME

700. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHEQUE
--

800. CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUES
--

- | | |
|-------|--|
| 800.1 | Gouvernement du Québec – Aide financière Programme d'aide à la voirie locale |
| 800.2 | Acceptation du projet FRR volet 3 |
| 800.3 | Répartition de la TVQ |
| 800.4 | Programme d'aide à la voirie locale – Subvention 43 000\$ ch. Montcerf |
| 800.5 | CA du MELCCFP-Autorisation des travaux Chemin de Montcerf |

900. VARIA

1000. PERIODE DE QUESTIONS

1100. LEVEE DE LA SEANCE

Adoptée.

2026-06-R6643 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2026

Il est proposé par la conseillère Mme. Nathalie Dault, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2026 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen/citoyenne n'assiste à la séance

2026-06-R6644 CEHG – Renouvellement licences Office 365

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la proposition # MKI042626 Licences Office 365 du Groupe DL pour un renouvellement sur une période de 12 mois.

Adoptée.

2026-06-R6645 Demande de don Le Pain Quotidien

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de faire don de 140 \$ au Pain Quotidien par budget discrétionnaire.

Adoptée.

2026-06-R6646 Bureautech - Renouvellement du contrat d'entretien # 220042

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patric Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte le renouvellement du contrat d'entretien de la photocopieuse CANON sur une période de 12 mois.

Adoptée.

2026-06-R6647 Demande de correction des intérêts cumulés au compte de taxes de la Société québécoise des infrastructures

Il est proposé par la conseillère Mme. Nathalie Dault, appuyé par le conseiller M. Patric Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte d'annuler les intérêts cumulés au compte de taxes de la Société québécoise des infrastructures suite à une erreur de taxation sur les années 2024-2025.

Adoptée.

2026-06-R6648 Paiement de la facture annuelle de la Sécurité publique Québec

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte le paiement du premier versement sur la facture annuelle des services de la Sûreté du Québec au montant de 23 548 \$.

Adoptée.

2026-06-R6649 Paiement de la facture annuelle de la Quote-part à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte le paiement du deuxième versement sur la facture annuelle de la Quote-part au montant de 35 332 \$.

Adoptée.

2026-06-R6650 Paiement de la facture annuelle des services de loisirs et cultures de la Ville de Maniwaki

Il est proposé par le conseillère Mme. Nathalie Dault, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte le paiement du deuxième versement sur la facture annuelle des services de Loisirs et Cultures de la ville de Maniwaki au montant de 18 761.05 \$

Adoptée.

2026-06-R6651 Paiement de la facture annuelle du service d'incendie de la Ville de Maniwaki

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte le paiement du deuxième versement sur la facture annuelle du service d'incendie de la Ville de Maniwaki au montant 68 609.50 \$.

Adoptée.

2026-06-R6652 Précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la municipalité de Egan-Sud

Considérant que l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section 1 de ladite Charte;

Considérant que la municipalité de Egan-Sud est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

En conséquence, sur une proposition de M. Pierre Laramée, appuyée par M. Jean-René Martin, il est résolu ;

- D'informer le ministère de la Langue française que la municipalité de Egan-Sud utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;
- Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française;
- Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la municipalité et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Adoptée.

2026-06-02-R6653 Désaffectation et aliénation de la camionnette Chevrolet Silverado 2010

Considérant que la municipalité souhaite vendre la camionnette 4X4 ½ tonne 2010 Chevrolet Silverado ;

Considérant que cette camionnette est un bien affecté à l'utilité publique

Considérant que dans ce contexte et tel que requis par l'article 916 du *Code civil du Québec*, il est nécessaire de désaffecter ce bien de l'utilité publique en vue de procéder à son aliénation ;

Considérant que la vente est faite de gré à gré à un fournisseur de service ;

Considérant que le montant de la vente sera crédité à même la facture payable du service rendu de balayage des chemins municipaux de mai 2026 ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour, et résolut à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil de la municipalité de Egan-Sud désaffecte de l'utilité publique la camionnette Chevrolet Silverado 2010 afin de pouvoir en faire l'aliénation.

Que le conseil de la municipalité de Egan-Sud autorise la vente de la camionnette 4X4 ½ tonne Chevrolet Silverado à Judithe Langevin, au montant de 1 800 \$;

Que la vente soit faite sans la garantie légale ;

Que pour paiement du bien, le montant de la vente sera crédité au montant avant taxes de la facture de service du fournisseur ;

Que la municipalité se conforme aux règles de la tps et tvq sur vente

Que le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

Résolution no ; 2026-06-R6654 Achat d'une portion du terrain de Madame Elaine Carroll

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de déplacement du chemin de Montcerf, la municipalité de Egan-Sud (la « Municipalité ») a soumis une offre d'achat pour une somme de 15 000\$ à Madame Elaine Carroll (la « Venderesse ») visant une portion du lot 2 983 354 situé au 247 chemin de Montcerf. Cette portion est nécessaire au déplacement et équivaut à une superficie de 79 659 p2.

ATTENDU QUE le ministère de la sécurité publique (le « MSP ») finance la majorité du projet de déplacement et prévoit verser une avance de fond pour débiter les travaux.

ATTENDU QUE la Municipalité et la Venderesse (les « parties »), ont conclu une promesse d'achat-vente pour l'immeuble.

ATTENDU QUE, les parties souhaitent aller de l'avant pour conclure le contrat d'achat-vente de l'immeuble

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Mme. Nathalie Dault appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit mandaté Auclair, Gagnon, Barbe et Robidoux, arpenteur-géomètre, afin qu'il réalise le lotissement de l'immeuble ;

QUE la Municipalité assume les frais et honoraires de l'arpenteur-géomètre ainsi que les coûts du lotissement

QUE soit mandaté Me Johanne Lachapelle, notaire, pour la préparation des documents nécessaires quant à l'achat de l'immeuble ;

QUE la Municipalité assume les frais et honoraires du notaire ;

QUE l'achat de l'immeuble et les frais d'honoraires soient financés à même l'avance de fond fourni par le MSP

QUE la directrice générale Mme Mélanie Lapointe et le maire M. Neil Gagnon soit autorisés à signer tous documents nécessaires dans ce processus d'achat et de transfert pour et au nom de la municipalité.

Adoptée.

Résolution no : 2026-06-02-R6655

Objet : Achat des terrains pour la réalisation du projet du parc industriel

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation du projet de parc industriel, approuvé et financé par la MRCVG, FRR volet3, la municipalité doit acquérir deux lots.

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a fait une offre d'achat pour ces deux lots, dans un premier temps, à M. Aldéric Leclair et à madame Brenda Leclair pour le lot 2 982 837 au montant de 100 000\$ et la seconde offre d'achat a été faite à madame Johanne McKenzie pour le lot 2 982 839 au montant de 140 000\$;

ATTENDU QUE M. Leclair, Mme Leclair et Mme McKenzie ont accepté leur offre respective et ont signé une promesse d'achat/vente ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte l'achat des terrains « lot 2 982 837 et lot 2 982 839 » et s'engage à déboursier les montants de 100 000\$ et de 140 000\$ tel qu'indiqués sur les promesses d'achat/vente.

QUE la subvention FRR volet3 finance un montant de 200 000\$ à la réalisation du projet et que le montant de 40 000\$ restant ainsi que les frais reliés de notaire et autres honoraires seront appliqués à la marge de crédit de la municipalité jusqu'à la fin de la réalisation du projet ;

Il est aussi résolu que le maire M. Neil Gagnon et la directrice générale Mme Mélanie Lapointe soit autorisé à signer tous les documents requis pour et au nom de la municipalité et que la directrice générale Mme Mélanie Lapointe soit autorisée à déboursier les montants reliés au projet tel que l'achat et les honoraires professionnels.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Pierre Laramée à l'effet que lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 2026-052 intitulé : « Règlement de contrôle et suivi budgétaire déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses » sera adopté. Un projet de règlement est aussi déposé.

Résolution no : 2026-06-R6656

Objet : Demande d'aliénation et d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – Cadastre 2 982 984 – Matricule 4540-79-5994

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Dolak Beaudoin, pour l'aliénation et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour la propriété ayant comme cadastre le lot rénové 2 982 984 et ayant une superficie totale de 4 351 m² et ce, selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne un projet de construction résidentielle sur un lot considéré comme non cultivable vu sa petite superficie ;

CONSIDÉRANT que le lot est voisin de plusieurs propriétés construites depuis bon nombre d'années.

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale permet ce genre d'utilisation demandée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de M. Dolak Beaudoin visant l'aliénation et l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture pour la construction de sa résidence sur le lot 2 982 984 dans la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

2026-06-R6657 Adoption des dépenses et salaires payées au 31 mai 2026

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes ont été payées :

Les dépenses payées au 31/05/2026 au montant de	59 831.57 \$
Les salaires payés au 31/05/2026 au montant de	10 478.52 \$

Adoptée.

2026-06-R6658 Adoption des dépenses à payées au 31 mai 2026

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par la conseillère Mme Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées

Les dépenses à payés au 31/05/2026 au montant de	56 002.71 \$
--	--------------

Adoptée.

Résolution no : 2026-06-R6659

Objet : Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte

délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- la municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

Résolution no : 2026-06-R6660

Objet : Demande d'aliénation et d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – Cadastre 2 982 652 – Matricule 4645-49-6628

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. James Bernatchez, pour l'aliénation et l'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour la propriété appartenant à son père M. Gary Bernatchez, propriété ayant comme cadastre le lot rénové 2 298 652 et ayant une superficie totale de 7.895 hectares et ce, selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande;

CONSIDÉRANT que cette demande concerne un projet de construction résidentielle ainsi qu'un petit garage annexé et un garage indépendant de 30X40 pieds pour l'entretien de la machinerie agricole sur une portion de deux acres du lot 2 982 652 ;

CONSIDÉRANT que l'espace demandé servira à l'entreposage extérieur de la machinerie nécessaire à la culture du foin et à l'élevage des vaches, poules pondeuses, poulets à chair et cochons. Le terrain contient aussi plusieurs érables avec environ 100 entailles;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale permet ce genre d'utilisation demandée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-amour, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Egan-Sud recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de M. James Bernatchez visant l'aliénation et l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture pour la construction de sa résidence sur le lot 2 982 652 dans la municipalité d'Egan-Sud.

Adoptée.

Résolution no : 2026-06-R6661

Objet : Entente relative à la gestion des matières résiduelles

Il est proposé par la conseillère Mme Nathalie Dault, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles présentée par la municipalité de Grand-Remous soit acceptée et signée tel que déposée.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal a pris connaissance des diverses correspondances reçus, notamment en lien avec certaines subventions à recevoir et projets à réaliser.

NOTE AU PROCÈS VERBAL

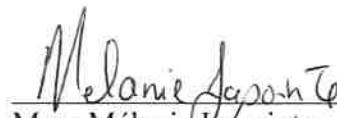
À la suite de plaintes de citoyens, le conseil municipal a demandé la distribution de lettres rappelant les règles d'entretien et de salubrité des terrains et bâtiments de la municipalité aux propriétés concernées.

2026-06-R6662 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Gilles Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19 ;29 heures.

Adoptée.


M. Neil Gagnon
Maire


Mme Mélanie Lapointe
Directrice générale
Greffière-trésorière